

UN PROJET PARTAGE PROJET DE CHARTE POUR L'AGGLOMERATION ROUENNAISE

Une charte doit pouvoir se dire en 10 points maximum, être mémorisable par tous les citoyens et opposable aux décideurs.

1. La justice sociale au plan spatial, c'est l'égal accès pour tous aux services publics et collectifs et la maîtrise (inter)communale des sols des zones à forte densité.
2. Le développement économique est la priorité de tous les acteurs. Les entreprises, en particulier du secteur des services y jouent le premier rôle. Il n'y a pas de changement possible sans la perspective d'un emploi pour tous. Le district et son agence de développement (à activer) en sont l'animateur.
3. Une agglomération écologique : pas de pollution (air, eau, bruit), plus de beauté (paysage urbain), de l'espace pour le piéton et le cycliste, une vie tournée vers la Seine.
4. L'agglomération doit offrir un centre pour la culture, le sport et les loisirs de niveau national ; les quartiers de l'agglomération et leur animation répondent au besoin de proximité.
5. Le développement urbain n'est pas spontanément harmonieux. Le district et son agence d'urbanisme (à créer) anticipent les évolutions et participent à la correction des tendances négatives.
6. Une agglomération et des habitants résolument ouverts vers l'extérieur, en particulier la région parisienne, et riche d'échanges et de rencontres à l'intérieur de son territoire..
7. Une répartition stricte des compétences qui énonce les responsabilités des hommes publics, sachant qu'aucune décision d'équipement structurant, sur le territoire du District, venant de l'Etat, du Conseil Régional ou du Conseil Général ne devrait pouvoir être prise sans une concertation préalable avec le District.
8. La logique d'une telle charte est que le district procède du suffrage universel.
9. Une fiscalité globale (district + commune) à la baisse de 0,5% par an (en F et à périmètre de compétences constants).
10. Vocation du district à accueillir les zones périphériques dans les limites du bassin d'emploi.